

**PROCÈS-VERBAL  
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 08 DÉCEMBRE 2015**

**0. Procédures d'ouverture**

**0.1 Ouverture à 12h25**

*Proposée par Marc-André Gaudry*

*Appuyée par Gaëlle Hadorn*

*Adoptée à l'unanimité*

**0.2 Præsidium**

Que Jeanne Reynolds et Enrique ?? soient respectivement animatrice et secrétaire de l'assemblée.

*Proposée par Marc-André Gaudry*

*Appuyée par Corinne Baillargeon*

*Adoptée à l'unanimité*

**0.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Que l'ordre du jour se lise comme suit :

0. Procédures d'ouverture

0.1 Ouverture

0.2 Præsidium

0.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour

0.4 Lecture et adoption des procès verbaux

0.5 Avis de motion

1. Élections

2. Cotisations

3. Plan d'action et revendications

4. Procédures de levée

4.1 Questions à l'exécutif

4.2 Varia

4.3 Levée

*Proposée par Gaëlle Hadorn*

*Appuyée par Maxime Laliberté*

*Adoptée à l'unanimité*

**0.4 Lecture et adoption des procès verbaux**

Que l'on adopte le procès verbal de l'assemblée générale du 27 octobre 2015.

*Proposée par Marc-André Gaudry*

*Appuyée par Gaëlle Hadorn*

*Adoptée à l'unanimité*

**0.5 Avis de motion**

*Déposée par Camille Gagné au Conseil Exécutif de la SOGÉÉCOM le 24/11/15*

Que l'article 21 : Cotisations étudiantes des Statuts et Règlements de la SOGÉÉCOM se lise comme suit :

### Article 21 : Cotisation annuelle

La cotisation annuelle des membres est déterminée par l'Assemblée Générale de la SOGÉÉCOM. La cotisation perçue par le Collège auprès des membres est de trente-huit dollars par année et est non-remboursable.

*Adoptée à l'unanimité*

### **1. Élections**

Que l'on accorde un temps de présentation de deux minutes aux candidates et aux candidats suivi d'une plénière sous forme de période de questions et réponses aux candidatures d'une durée de 10 minutes.

*Proposée par Gaëlle Hadorn*

*Appuyée par Corinne Baillargeon*

### **Proposition d'amendement :**

Que l'on procède aux élections par bulletin secret.

*Proposée par Noël Brouillette*

*Appuyée par Gaëlle Hadorn*

*Adoptée à l'unanimité*

### **2. Cotisation**

*Considérant que l'augmentation des cotisations à l'ASSÉ vise à une plus grande équité entre les associations membre ;*

*Considérant qu'une augmentation d'1,50\$ comprend des difficultés nuisant à l'obtention de cette équité ;*

*Considérant que la hausse actuelle serait impossible à imposer à certaines associations ;*

*Considérant qu'une hausse est tout de même nécessaire pour le fonctionnement de l'ASSÉ ;*

Que la SOGÉÉCOM amende la proposition d'augmentation des cotisations nationales à 0,80\$.

Que la SOGÉÉCOM invite l'ASSÉ à retravailler ses prévisions budgétaires.

*Proposée par Camille Gagné*

*Appuyée par Gaëlle Hadorn*

### **Demande de question préalable**

*Proposée par Maxime Laliberté*

*Appuyée par Mathieu Brouillette*

*Adoptée à majorité*

### **Retour sur la principale :**

*Adoptée à majorité*

### **3. Plan d'action et revendications**

Que l'on accorde un temps de présentation de 8 minutes à Samuel Élie-Lesage.

*Proposée par Gaëlle Hadorn*

*Appuyée par Mathieu Brouillette*

*Adoptée à l'unanimité*

*Considérant les principes fondamentaux de la SOGÉÉCOM revendiquant l'accessibilité aux études, une éducation postsecondaire de qualité et libre du privé, et l'autogestion des institutions d'enseignement;*

*Considérant que les politiques d'austérité contribuent à la marchandisation de l'éducation;*

*Considérant que le nivellement par le bas de l'éducation est inacceptable et ne peut être justifié pour relancer la croissance économique;*

*Considérant que les professeur-e-s et les étudiant-e-s forment les principaux acteurs et les principales actrices des cégeps, et qu'en ce sens, elles et ils devraient être les principaux agents pour administrer leurs institutions;*

Que la SOGÉÉCOM dénonce les recommandations du rapport Demers qui soumettent la qualité et l'accessibilité de l'éducation postsecondaire à une logique de diplomation accélérée et d'adaptation continue aux besoins du marché du travail;

Que la SOGÉÉCOM exige le maintien des devis nationaux, de l'Épreuve Uniforme de Français et des visées de la formation générale, dans la mesure où la proposition actuelle de les abolir a pour seul objectif de réduire les exigences menant à l'obtention d'un DEC et d'arrimer toute la formation aux besoins du marché du travail dans le domaine d'études en particulier;

Que la SOGÉÉCOM réitère que les institutions d'enseignement doivent être gérées avant tout par la communauté étudiante et professorale dans un souci de collégialité;

Que la SOGÉÉCOM entame dès la session d'hiver 2016 une campagne d'information et de mobilisation concernant les réformes en éducation en lien avec les rapports Demers et Tremblay-Roy;

Que la SOGÉÉCOM réitère qu'elle s'oppose à toute AEC qui ne se conforme pas à ces critères :

1) Que l'AEC assure aux futur-e-s travailleurs et travailleuses une polyvalence face aux changements et évolutions des différentes normes et pratiques existantes;

2) Que l'AEC soit libre de l'intervention financière ou fonctionnelle du privé;

3) Qu'on exige à l'admission une expérience suffisante dans le domaine d'études associé et la réussite

préalable de tous les cours de formation générale commune et propre (Français, Anglais, Éducation physique, Philosophie) ou une formation équivalente.

*Proposée par Corinne Baillargeon*

*Appuyée par Gaëlle Hadorn*

### ***Demande de question préalable***

*Proposée par Marc-André Gaudry*

*Appuyée par Gabrielle Lajeunesse*

*Adoptée à majorité*

Que l'on tienne une plénière de 10 minutes sur l'Assemblée Générale Spéciale de Grève et la mobilisation.

*Proposée par Maxime Laliberté*

*Appuyée par Corinne Baillargeon*

*Adoptée à l'unanimité*

## **4. Procédures de levée**

### **4.1 Questions à l'Exécutif**

*Rien à signaler.*

### **4.2 Varia**

*Rien à signaler.*

### **4.3 Levée à 13h57**

*Proposée par Marc-André Gaudry*

*Appuyée par Gaëlle Hadorn*

*Adoptée*